

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Actions euro - général

Orientation de gestion

Le fonds vise, à long terme, une surperformance par rapport à l'indice Euro Stoxx NR grâce, notamment, à l'utilisation de critères extra-financiers. Néanmoins, l'approche long terme et les choix de pondération appliqués aux valeurs composant le portefeuille, peuvent induire des écarts de performance avec l'indicateur de référence.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
27/12/2013

Date de lancement de la part
13/01/2014

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Actions de pays de la zone Euro

Affectation du résultat
Distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OEAISXL FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,10%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,07%

Indice de référence (dividendes/coupons réinvestis)
EURO STOXX®

▶ Actif net du fonds	230,84 M€
▶ Actif net de la part	142,49 M€
▶ Valeur liquidative	190,87 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	2,64%	2,46%

Gérants



Corinne Martin



Olivier Baduel

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement

Supérieur à 5 ans

SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,8	6,8
▶ Couverture note ESG	100,0%	99,8%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 31/12/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	17,56	25,29	-7,73
1 mois	2,64	2,46	0,18
3 mois	4,39	5,23	-0,84
6 mois	7,44	9,57	-2,13
1 an	17,56	25,29	-7,73
2 ans	26,40	39,08	-12,69
3 ans	51,66	70,00	-18,35
5 ans	54,87	89,79	-34,92
8 ans	80,36	107,19	-26,84
10 ans	111,43	134,56	-23,13
Lancement	144,65	159,30	-14,65

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	13,53	4,58	12,10	-11,05	27,89	2,37	20,20	-15,04	19,99	7,52
Indice	6,42	3,72	9,15	-12,03	28,20	-3,21	23,34	-9,49	22,23	11,01
Relatif	7,11	0,86	2,94	0,98	-0,31	5,57	-3,15	-5,55	-2,25	-3,49

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	8,55	10,66	5,18	4,88	0,35	-0,15	4,92	6,44
2022	-10,25	-8,95	-10,87	-9,88	-4,25	-3,71	10,92	14,56
2023	13,21	14,16	3,03	3,71	-3,61	-4,89	6,72	8,55
2024	9,31	12,80	-1,25	-2,10	2,26	2,39	-2,60	-1,83
2025	4,29	8,57	4,91	5,32	2,92	4,13	4,39	5,23

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,93	15,46	-15,77	-15,22	37	33	2,23	-2,83	0,90	1,02	-0,13
3 ans	14,30	14,83	-15,77	-15,22	37	33	2,54	-1,54	0,61	0,95	-0,06
5 ans	15,41	16,18	-26,20	-23,70	441	139	2,82	-1,46	0,41	0,94	-0,07
8 ans	18,49	19,04	-35,82	-38,24	296	357	3,01	-0,59	0,32	0,93	-0,02
10 ans	17,71	18,76	-35,82	-38,24	296	357	2,94	-0,37	0,44	0,93	-0,01

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Technologie	17,4	12,7
Biens et services industriels	16,3	16,2
Banques	15,0	16,9
Produits et services de consommation	7,3	6,3
Santé	6,6	6,6
Assurance	6,4	6,8
Services aux collectivités	6,4	6,0
Aliments, boissons et tabac	4,2	3,0
Produits chimiques	4,0	2,9
Construction et matériaux	3,0	4,0
Télécommunications	3,0	3,3
Energie	3,0	5,1
Automobiles et pièces	2,4	3,1
Commerce de détail	1,5	1,1
Immobilier	0,7	1,0
Services financiers	0,5	1,7
Voyages et loisirs	-	0,9
Soins personnels, pharmacies et épiceries	-	0,9
Médias	-	0,8
Ressources de base	-	0,7
OPC	1,7	-
Dispo/Liquidités investies	0,5	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %	
 ASML HOLDING NV	6,6
NL Technologie	
 SAP	4,2
DE Technologie	
 SCHNEIDER ELECTRIC	3,5
FR Biens et services industriels	
 ALLIANZ	3,3
DE Assurance	
 INTESA SANPAOLO	3,2
IT Banques	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	35,1	28,2
Allemagne	22,6	26,2
Pays-Bas	17,1	16,1
Italie	8,9	9,5
Espagne	8,4	10,3
Finlande	1,7	3,5
Belgique	1,3	2,6
Suisse	1,1	0,2
Irlande	1,1	1,3
Autriche	0,5	1,1
Royaume-Uni	-	-
Portugal	-	0,5
Autres Pays	-	0,6
OPC	1,7	-
Dispo/Liquidités investies	0,5	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	99,9
SEK	0,1
NOK	-
USD	-

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	4,4
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	95,6

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	71
Taux d'exposition actions (%)	99,5

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Les marchés actions européens clôturent l'année en hausse. L'indice EuroStoxx NR progresse de +2,5% en décembre et de +24,3% en 2025.

Aux Etats-Unis, le « shutdown » a réduit la visibilité sur l'économie américaine, mais la Réserve Fédérale maintient le cap de l'assouplissement de la politique monétaire en baissant ses taux directeurs de 25 points de base, tout en soulignant qu'ils sont désormais bien positionnés ce qui plaide pour un environnement moins propice à de nouvelles baisses des taux.

En Europe, les pourparlers autour d'un cessez-le-feu en Ukraine s'enlisent une fois encore, permettant aux valeurs de défense de retrouver la faveur des investisseurs. En France, à la suite de l'échec de la commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, d'aboutir à un accord sur un projet de loi de finance pour 2026, une loi spéciale a été adoptée afin d'assurer la continuité des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances.

Le secteur de la distribution spécialisée s'affiche en tête du palmarès, reflétant la forte hausse d'Inditex dont la croissance des ventes a dépassé les attentes. Les banques une fois encore surperforment fortement. Le secteur de la santé se replie, emporté notamment par la forte baisse d'EssilorLuxottica qui pâtit d'une possible concurrence accrue sur ses lunettes connectées.

OFI Invest ESG Euro Equity réplique l'indice EuroStoxx NR. Il profite de sa surpondération sur Inditex et de la sélection de valeurs au sein de l'automobile (hausse de BMW et baisse de Ferrari). La sous-exposition au secteur bancaire coûte et l'industrie pèse sur la performance au travers de la baisse d'Airbus (révision en baisse des livraisons sur 2025 à 790 avions, impactées par un problème de qualité sur les panneaux de fuselage de l'A320), et de la baisse de Bureau Veritas. Les valeurs d'ingrédients sont également à la peine.

En décembre, nous avons renforcé Unicredit et Intesa au détriment de KBC, Air Liquide (valorisation plus raisonnable après la baisse du titre) et Nokia. Nous avons allégé Inditex (suite au rebond), Iberdrola (désormais trop chère) et Infineon.

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	02/02/2001
Principaux risques	Actions - Marché - Discretionnaire - Perte en capital - Contrepartie
Date dernier détachement	16/05/2025
Montant net dernier détachement	4,94 €
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest ESG Euro Equity
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECouvreMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.

La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest ESG Euro Equity Action N-D

FR0011653435

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.